



DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION « CASALIBERA ; LE SYNDICAT DE MAISON »

Comment devenir membre passif de l'association « CasaLibera ; le syndicat de maisons »?

Les membres passifs sont des personnes morales ou physiques qui versent annuellement une cotisation, dont le montant est librement fixé, à l'association « CasaLibera ; le syndicat de maisons ». Les membres passifs n'ont pas de droit de vote, mais sont invités aux assemblées générales de l'association.

En déclarant votre adhésion et en payant une cotisation annuelle dont vous décidez du montant, vous permettez au syndicat de financer de nouveaux projets.

Conditions d'adhésion

Après l'envoi de la demande d'adhésion et le paiement de la cotisation, l'adhésion débute à la réception de la confirmation d'adhésion.

Après le premier paiement, vous recevrez une confirmation écrite de votre adhésion.

Déclaration d'adhésion

Oui, je veux devenir membre de l'association « CasaLibera ; le syndicat de maisons » et payer une cotisation.

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Cotisation

À L'association « CasaLibera ; le syndicat de maisons », je verse une cotisation annuelle d'un montant de :

30 CHF 50 CHF 250 CHF CHF

Paiement

La cotisation est transférée sur le compte de l'association ou payée en espèces. Coordonnées bancaires :

Numéro du compte :

15-210240-6

IBAN :

CH51 0900 0000 1521 0240 6

Adresse :

CasaLibera; das Hausgemeinschaft-Syndikat

Randweg 5 CH-3013

Berne

Résiliation de l'adhésion et délai de résiliation

La cotisation peut être résiliée avec un préavis d'un an. La cotisation est liée à l'adhésion.

.....
(Lieu, date)

.....
(Signature)